République française
DEPARTEMENT DU CANTAL - COMMUNE DE TALIZAT

Séance du vendredi 14 mars 2025

Membres en exercice : 13

Présents : 9
Présents non votants : 0
Pour : 12
Abstentions : 0
Contre :0
Représentés: 3
Votants: 12
Date d'affichage de la convocation : 10/03/2025
Date d'affichage de la délibération : 24/03/2025

Date de la convocation : 10 mars 2025

quatorze mars deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Chantal SOULIER
Représentés: Patrice CRISPOUL représenté par Yannick BOULET, Marie-Thérèse MORAND représentée par Anne-Sophie BONNET, Jean-Roch PIOCH représenté par Loïc POUDEROUX
Excusés:
Absents: Julien COUTY
Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: Budget principal- Vote de crédits dans la limite de 25% de l'investissement 2024 - DE_2025_013

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Article L 1612-1

Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Il précise que les montants des crédits d'investissements ouverts pour l'exercice 2024 était de 2 154 810.74 € (hors chapitre 16 emprunts et dettes assimilées). C'est pourquoi conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 538 702.68€.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :
- Opération 14 Matériel article 2188 Montant 300 €
- Opération 14 Matériel article 21848 Montant 1 759,10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter les propositions de Mr le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Charles FAYON

La secrétaire, Florence BOISAN

Date de transmission de l'acte: 24/03/2025
Date de reception de l'AR: 24/03/2025
015-211502315-DE_2025_013-DE
AGEDI

République française
DEPARTEMENT DU CANTAL - COMMUNE DE TALIZAT

Séance du vendredi 14 mars 2025

Membres en exercice : 13

Présents : 10
Présents non votants : 1
Pour : 12
Abstentions : 0
Contre :0
Représentés: 3
Votants: 12
Date d'affichage de la convocation : 10/03/2025
Date d'affichage de la délibération : 25/03/2025

Date de la convocation : 10 mars 2025

quatorze mars deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne-Sophie BONNET

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Chantal SOULIER
Représentés: Patrice CRISPOUL représenté par Yannick BOULET, Marie-Thérèse MORAND représentée par Anne-Sophie BONNET, Jean-Roch PIOCH représenté par Loïc POUDEROUX
Excusés:
Absents:
Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: LOTISSEMENT ERNEST MASSEBEUF 2024-Délibération sur le compte de gestion - DE_2025_014

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

La secrétaire,

Le Maire, Jean-Charles FAYON

Talizat

Date de transmission de l'acte: 25/03/2025
Date de reception de l'AR: 25/03/2025
015-211502315-DE_2025_014-DE
AGEDI

République française
DEPARTEMENT DU CANTAL - COMMUNE DE TALIZAT

Talizat

Séance du vendredi 14 mars 2025

Membres en exercice : 13

Présents : 10
Présents non votants : 1
Pour : 12
Abstentions : 0
Contre :0
Représentés: 3
Votants: 12
Date d'affichage de la convocation : 10/03/2025
Date d'affichage de la délibération : 25/03/2025

Date de la convocation : 10 mars 2025

quatorze mars deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne-Sophie BONNET

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Chantal SOULIER
Représentés: Patrice CRISPOUL représenté par Yannick BOULET, Marie-Thérèse MORAND représentée par Anne-Sophie BONNET, Jean-Roch PIOCH représenté par Loïc POUDEROUX
Excusés:
Absents:
Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: LOT ERNEST MASSEBEUF 2024-Délibération sur le compte administratif - DE_2025_015

Le conseil municipal, réuni et présidé par BONNET Anne-Sophie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par BONNET Anne-Sophie , après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	117 003,75	0,00	117 003,75
Opérations exercice	18 088,19	18 088,19	49 284,19	0,00	67 372,38	18 088,19
Total	18 088,19	18 088,19	49 284,19	117 003,75	67 372,38	135 091,94
Résultat de clôture		0,00		67 719,56		67 719,56
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	0,00	0,00	67 719,56	0,00	67 719,56
Résultat définitif				67 719,56		67 719,56

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La secrétaire

Le Maire, Jean-Charles FAYON

Talizat

Date de transmission de l'acte: 25/03/2025
Date de reception de l'AR: 25/03/2025
015-211502315-DE_2025_015-DE
AGEDI

République française
DEPARTEMENT DU CANTAL - COMMUNE DE TALIZAT

Séance du vendredi 14 mars 2025

Membres en exercice : 13

Présents : 10
Présents non votants : 1
Pour : 12
Abstentions : 0
Contre :0
Représentés: 3
Votants: 12
Date d'affichage de la convocation : 10/03/2025
Date d'affichage de la délibération : 25/03/2025

Date de la convocation : 10 mars 2025

quatorze mars deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne-Sophie BONNET

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Chantal SOULIER
Représentés: Patrice CRISPOUL représenté par Yannick BOULET, Marie-Thérèse MORAND représentée par Anne-Sophie BONNET, Jean-Roch PIOCH représenté par Loïc POUDEROUX
Excusés:
Absents:
Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: SERVICE EAU DE TALIZAT 2024-Délibération sur le compte de gestion - DE_2025_016

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

La secrétaire

Le Maire, Jean-Charles FAYON

Date de transmission de l'acte: 25/03/2025
Date de reception de l'AR: 25/03/2025
015-211502315-DE_2025_016-DE
A G E D I

République française
DEPARTEMENT DU CANTAL - COMMUNE DE TALIZAT

Séance du vendredi 14 mars 2025

Membres en exercice : 13

Présents : 10
Présents non votants : 1
Pour : 12
Abstentions : 0
Contre :0
Représentés: 3
Votants: 12
Date d'affichage de la convocation : 10/03/2025
Date d'affichage de la délibération : 25/03/2025

Date de la convocation : 10 mars 2025

quatorze mars deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne-Sophie BONNET

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Chantal SOULIER
Représentés: Patrice CRISPOUL représenté par Yannick BOULET, Marie-Thérèse MORAND représentée par Anne-Sophie BONNET, Jean-Roch PIOCH représenté par Loïc POUDEROUX
Excusés:
Absents:
Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: SERVICE EAU DE TALIZAT 2024-Délibération sur le compte administratif - DE_2025_017

Le conseil municipal, réuni et présidé par BONNET Anne-Sophie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par BONNET Anne-Sophie, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	13 973,77	0,00	21 376,03	0,00	35 349,80
Opérations exercice	106 516,68	112 885,35	42 059,96	44 072,89	148 576,64	156 958,24
Total	106 516,68	126 859,12	42 059,96	65 448,92	148 576,64	192 308,04
Résultat de clôture		20 342,44		23 388,96		43 731,40
Restes à réaliser	0,00	0,00	53 000,00	38 942,00	53 000,00	38 942,00
Total cumulé	0,00	20 342,44	53 000,00	62 330,96	53 000,00	82 673,40
Résultat définitif		20 342,44		9 330,96		29 673,40

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La secrétaire

Le Maire, Jean-Charles FAYON

Date de transmission de l'acte: 25/03/2025
Date de reception de l'AR: 25/03/2025
015-211502315-DE_2025_017-DE
AGEDI

République française
DEPARTEMENT DU CANTAL - COMMUNE DE TALIZAT

Séance du vendredi 14 mars 2025

Membres en exercice : 13

Présents : 10
Présents non votants : 1
Pour : 12
Abstentions : 0
Contre :0
Représentés: 3
Votants: 12
Date d'affichage de la convocation : 10/03/2025
Date d'affichage de la délibération : 25/03/2025

Date de la convocation : 10 mars 2025

quatorze mars deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne-Sophie BONNET

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Chantal SOULIER
Représentés: Patrice CRISPOUL représenté par Yannick BOULET, Marie-Thérèse MORAND représentée par Anne-Sophie BONNET, Jean-Roch PIOCH représenté par Loïc POUDEROUX
Excusés:
Absents:
Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: SERVICE EAU DE TALIZAT 2024-Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - DE_2025_018

Le conseil municipal, réuni au nombre prescrit par la loi présidé par BONNET Anne-Sophie
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le compte administratif fait apparaître un EXCEDENT de 20 342,44

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	13 973,77
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	11 515,67
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	6 368,67
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	20 342,44
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	**20 342,44**
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	20 342,44
B. DEFICIT AU 31/12/2024	**0,00**
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

La secrétaire

Le Maire, Jean-Charles FAYON

Talizat

Date de transmission de l'acte: 25/03/2025
Date de reception de l'AR: 25/03/2025
015-211502315-DE_2025_018-DE
AGEDI

République française
DEPARTEMENT DU CANTAL - COMMUNE DE TALIZAT

Séance du vendredi 14 mars 2025

Membres en exercice : 13

Présents : 10
Présents non votants : 1
Pour : 12
Abstentions : 0
Contre :0
Représentés: 3
Votants: 12
Date d'affichage de la convocation : 10/03/2025
Date d'affichage de la délibération : 25/03/2025

Date de la convocation : 10 mars 2025

quatorze mars deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne-Sophie BONNET

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Chantal SOULIER
Représentés: Patrice CRISPOUL représenté par Yannick BOULET, Marie-Thérèse MORAND représentée par Anne-Sophie BONNET, Jean-Roch PIOCH représenté par Loïc POUDEROUX
Excusés:
Absents:
Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: Délibération sur le compte de gestion - TALIZAT 2024 - DE_2025_019

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiment ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

La secrétaire

Le Maire, Jean-Charles FAYON

Talizat

Date de transmission de l'acte: 25/03/2025
Date de reception de l'AR: 25/03/2025
015-211502315-DE_2025_019-DE
AGEDI

République française
DEPARTEMENT DU CANTAL - COMMUNE DE TALIZAT

Séance du vendredi 14 mars 2025

Membres en exercice : 13

Présents : 10
Présents non votants : 1
Pour : 12
Abstentions : 0
Contre :0
Représentés: 3
Votants: 12
Date d'affichage de la convocation : 10/03/2025
Date d'affichage de la délibération : 24/03/2025

Date de la convocation : 10 mars 2025

quatorze mars deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne-Sophie BONNET

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Chantal SOULIER
Représentés: Patrice CRISPOUL représenté par Yannick BOULET, Marie-Thérèse MORAND représentée par Anne-Sophie BONNET, Jean-Roch PIOCH représenté par Loïc POUDEROUX
Excusés:
Absents:
Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: Délibération sur le compte administratif - TALIZAT 2024 - DE_2025_020

Le conseil municipal, réuni et présidé par BONNET Anne-Sophie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par BONNET Anne-Sophie, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	38 140,51	0,00	38 140,51	0,00
Opérations exercice	631 354,12	911 880,15	1 562 435,22	885 357,75	2 193 789,34	1 797 237,90
Total	631 354,12	911 880,15	1 600 575,73	885 357,75	2 231 929,85	1 797 237,90
Résultat de clôture		280 526,03	715 217,98		-434 691,95	
Restes à réaliser	0,00	0,00	68 983,95	875 144,06	68 983,95	875 144,06
Total cumulé	0,00	280 526,03	784 201,93	875 144,06	-365 708,00	875 144,06
Résultat définitif		280 526,03		90 942,13		371 468,16

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La secrétaire

Le Maire, Jean-Charles FAYON

Date de transmission de l'acte: 25/03/2025
Date de reception de l'AR: 25/03/2025
015-211502315-DE_2025_020-DE
AGEDI

République française
DEPARTEMENT DU CANTAL - COMMUNE DE TALIZAT

Séance du vendredi 14 mars 2025

Membres en exercice : 13

Date de la convocation : 10 mars 2025

quatorze mars deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne-Sophie BONNET

Présents : 10
Présents non votants : 1
Pour : 12
Abstentions : 0
Contre :0
Représentés: 3
Votants: 12
Date d'affichage de la convocation : 10/03/2025
Date d'affichage de la délibération : 24/03/2025

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Chantal SOULIER
Représentés: Patrice CRISPOUL représenté par Yannick BOULET, Marie-Thérèse MORAND représentée par Anne-Sophie BONNET, Jean-Roch PIOCH représenté par Loïc POUDEROUX
Excusés:
Absents:
Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - TALIZAT 2024 - DE_2025_021

Le conseil municipal, réuni au nombre prescrit par la loi, présidé par BONNET Anne-Sophie
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le compte administratif fait apparaître un EXCEDENT de 280 526,03

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	230 262,75
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	280 526,03
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	280 526,03
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	**280 526,03**
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	280 526,03
B. DEFICIT AU 31/12/2024	**0,00**
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

La secrétaire

Le Maire, Jean-Charles FAYON

Date de transmission de l'acte: 25/03/2025
Date de reception de l'AR: 25/03/2025
015-211502315-DE_2025_021-DE
AGEDI

République française
DEPARTEMENT DU CANTAL - COMMUNE DE TALIZAT

Séance du vendredi 14 mars 2025

Membres en exercice : 13

Présents : 10
Présents non votants : 0
Pour : 13
Abstentions : 0
Contre :0
Représentés: 3
Votants: 13
Date d'affichage de la convocation : 10/03/2025
Date d'affichage de la délibération : 27/03/2025

Date de la convocation : 10 mars 2025

quatorze mars deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Florence BOISAN, Fabien MEYNIEL, Chantal SOULIER
Représentés: Patrice CRISPOUL représenté par Yannick BOULET, Marie-Thérèse MORAND représentée par Anne-Sophie BONNET, Jean-Roch PIOCH représenté par Loïc POUDEROUX
Excusés:
Absents:
Secrétaire de séance : Florence BOISAN

Objet: FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2025 - DE_2025_022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025 dans le cadre du financement de l'opération "Salle multi-activités".

Le montant estimatif du projet est de 174 786 € HT (travaux + MOE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de SOLLICITER le Conseil Départemental pour une subvention de 30 % soit 52 435 €, au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025.

La secrétaire

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON

Date de transmission de l'acte: 27/03/2025
Date de reception de l'AR: 27/03/2025
015-211502315-DE_2025_022-DE
AGEDI

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Saint-Flour

TALIZAT - Commune

LISTE DE PRESENCE

Séance du 14 mars 2025

NOM	FONCTION	SIGNATURE
FAYON Jean-Charles	Maire	
POUDEROUX Loïc	Adjoint au Maire	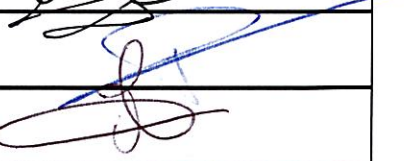
BONNET Anne-Sophie	Adjointe au Maire	
BRUGOUX Patrick	Adjoint au Maire	
BOULET Yannick	Adjoint au Maire	
CHAUME Sonia	Conseillère municipale	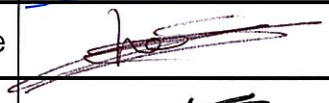
COUTY Julien	Conseiller municipal	
CRISPOUL Patrice	Conseiller municipal	représenté par Yannick BOULET
BOISAN Florence	Conseillère municipale	
MEYNIEL Fabien	Conseiller municipal	
MORAND Marie-Thérèse	Conseillère municipale	représentée par Anne-Sophie BONNET
PIOCH Jean-Roch	Conseiller municipal	représenté par Loïc POUDEROUX
SOULIER Chantal	Conseillère municipale	

Elu secrétaire de séance : Florence BOISAN